



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 103641

Texte de la question

Mme Geneviève Colot attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur une partie du mode de calcul de l'allocation aux adultes handicapés. Elle attire son attention sur la particularité du système de calcul lorsque le conjoint ou la conjointe d'un ou d'une personne souffrant d'un handicap prend sa retraite. En effet, l'allocation aux adultes handicapés est plus importante au cours de l'année qui suit le départ à la retraite que l'année suivante. Ce système de fonctionnement ne semble pas être des plus efficaces puisque l'année du départ à la retraite est souvent synonyme d'indemnités alors que l'année suivante le retraité ne touchera plus que sa pension de retraite. Elle souhaite savoir quelles solutions peuvent être envisagées ou proposées pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Colot](#)

Circonscription : Essonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103641

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2011, page 3040

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)